

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 510

Règlement d'emprunt numéro 510 décrétant un emprunt de 1 025 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites*

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 8 octobre 2009 afin de permettre des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout de même que divers travaux de voirie sur la rue Morin et la 10^e avenue;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 025 000 \$;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE

Il est dûment proposé par Michel Doyon, conseiller

Et résolu

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites*, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 025 000 \$. Pour se procurer cette somme, la Municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

ARTICLE 3

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et la Municipalité de Val-Morin le 16 décembre 2009, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SESSION DU
13 JUILLET 2010

Jacques Brien,
Maire

Pierre Delage,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Avis de motion : 12 juillet 2010
Adoption : 13 juillet 2010
Tenue du registre : 5 août 2010

ANNEXE 1
Règlement d'emprunt 510

Ventilation des dépenses	Montant total
Plan de subdivision	1 319.63
Plan de subdivision	174.81
Selon protocole d'entente	485.43
Descriptions techniques	1 472.49
Selon protocole d'entente	900.00
Permis de lotissement	100.00
Évaluation	3 475.63
Expropriation Daniel Desroches	3 315.39
Déménagement vivaces et arbustes	1 451.99
Vidanger valve de rue pour aqueduc	1 604.64
Tuyauterie 10 ^e Avenue	118.32
Terre noire pour vivaces	431.50
Terre noire pour vivaces	242.72
Couper tuyau de lampadaire	431.50
Frais émission emprunt	868.40
Contrôle de qualité des matériaux	9 056.32
Plan et devis	18 282.66
Décompte #1	638 234.20
Retenue 10% (avec TVQ)	70 914.82
Abattage d'arbres	715.00
Surveillance des travaux	27 809.28
Travail centre-ville	832.75
Contrôle de qualité des matériaux	5 044.24
Plan piste multifonctionnelle	2 756.21
Valve, 6121, rue Morin	138.20
Placette et pavé de béton	4 854.38
Analyse bordures de granite	679.61
Affiches coro, flèches	608.07
Dépôt -Poteau bureau de poste	764.56
Pluviale Morin	358.35
Débranché lampadaire rue Morin	75.51
Abattage d'arbres	400.00
Selon protocole d'entente	2 054.41
Décompte #2	1 228 328.03
Retenue 10% (avec TVQ)	136 480.89
Poteau bureau de poste	153.43
Travaux centre-ville	587.35
Ajustement du comptable	
Total 2009	2 165 520.72
Répartition pour 2010 (règl. 492 complet)	
Pièces pour luminaires	129.75
Expropriation Daniel Desroches	1 362.73
Contrôle de qualité des matériaux	15 245.49
Surveillance des travaux	57 433.55

Enseigne PLACE DE LA MAIRIE	3 236.25
Demande de CA piste multifonctionnelle	1 475.46
Décompte #3	375 806.66
Retenue 10% (avec TVQ)	41 756.30
Total 2010	496 446.19
Total dépensé 2009-2010	2 661 966.91
Estimation des coûts à venir	
Solde	247 267.95
Retenue 10% (avec TVQ)	27 474.22
Quantités supplémentaires à prévoir	
Réfection d'entrées charretières pavées	31 680.00
Trottoirs additionnels face à l'Hôtel de ville et la bibliothèque	8 755.20
Tronçon additionnel rue Morin coin Curé Corbeil Est	21 770.70
Engazonnement additionnel	10 500.00
Stationnement caserne de pompiers	14 000.00
Murets additionnels	30 000.00
Pavé uni additionnel	12 000.00
Autres quantités diverses	50 000.00
Aménagement paysagé à l'intersection de la rue Morin et 11e Avenue	2 500.00
Construction d'une colonne Morris	8 000.00
Pavé supplémentaire pour la colonne Morris	2 000.00
TVQ	15 057.46
Surveillance des travaux	56 828.55
Notaires et arpenteurs	20 000.00
Lampadaires	25 000.00
Sous-total estimation des coûts à venir	582 834.08
GRAND TOTAL	3 244 800.99
Règlement d'emprunt 483	1 920 000.00
Règlement d'emprunt 492	290 000.00
Règlement d'emprunt 386	43 100.00
Total financé par règlements d'emprunt	2 253 100.00
Solde à financer	991 700.99
intérêt temporaire =1 690 412\$(3.5/100)*(4.5/12)	13 016.08
Coût des obligations 2%	19 834.02
Règlement d'emprunt de la subvention	1 024 551.09
Règlement d'emprunt montant arrondi	1 025 000.00
Montant déjà financé sur une période de 20 ans par les règlements d'emprunt	856 500.00
Subvention totale PRÉCO	1 881 500.00

Estimation préparée par :

Pierre Delage, directeur général

Date